

Conditions générales de vente et d'utilisation

Carte étudiante

1. Domaine d'application

1.1 Préambule

La Jeune Chambre Economique de Menton Roquebrune-Cap-Martin, association Loi 1901, affiliée à la Jeune Chambre Economique Française reconnue d'utilité publique par le décret du 10 juin 1976, dont le siège social est situé Impasse Bellecour, 28 rue Partouneaux, 06500 Menton, représentée par Monsieur Jean-Christophe RAPUC, en sa qualité de Président en exercice pour l'année 2019. ; ci-après dénommée « Jeune Chambre Economique de Menton Roquebrune-Cap-Martin (JCEM-RCM) » crée la carte étudiante « # génération french riviera ».

1.2 Domaine

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de la carte étudiante. Elles seront seules applicables, même en cas d'indication contraire mentionnée par ailleurs.

La reconnaissance des conditions générales de vente au moment de l'achat entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions générales par l'étudiant. L'étudiant est donc informé qu'en achetant la carte, il accepte sans réserve les présentes conditions.

2. Nature des services

La JCE MENTON ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN se réservent le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie d'un service proposé. Ces modifications restant sans effet sur le contrat en cours.

3. Accès à la carte

La carte étudiante est réservée aux lycéens et aux étudiants résidant sur les communes de la communauté d'agglomération de la riviera Française et/ou inscrits auprès d'un établissement scolaire du bassin mentonnais et qui justifie leur statut par la production d'une carte nominative, par un certificat de scolarité et par un justificatif de domicile.

4. Vente de la carte

La vente de la carte est réalisée par la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin. La carte sera vendue lors des campagnes de prévente au sein des différents établissements concernés. L'étudiant pourra également télécharger le bulletin nominatif lui permettant d'acquérir la carte auprès de la jeune chambre économique de Menton Roquebrune-Cap-Martin sur le site :

Lors de l'achat de la carte, un livret format papier sera également remis à l'étudiant lui expliquant les caractéristiques de la carte et lui énonçant les différentes réductions et partenaires.

5. Prix de la carte

Le prix de la carte étudiante est indiqué en euros. La carte est vendue au prix de cinq euros (5 euros).

6. Bulletin nominatif

L'étudiant devra s'acquitter des 5 euros, il devra également remplir un bulletin contenant son nom, son prénom, sa date de naissance, son adresse, son courriel.

7. Durée de validité de la carte

La carte est valable un an du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

8. Obligations de l'étudiant

L'attribution de la carte étudiante est strictement personnelle, individuelle et nominative. L'attribution est soumise à la vérification du statut d'étudiant durant l'année scolaire en cours, de la fourniture de la photographie d'identité et du paiement de la somme de cinq euros. L'utilisation de la carte est également strictement personnelle. Lors de l'achat de la carte, l'étudiant s'engage à fournir son nom, son prénom, sa date de naissance, sa photo d'identité, son établissement, son certificat de scolarité et un justificatif de domicile.

9. Droit de rétractation

Les étudiants disposent d'un délai de 14 jours francs à compter de la conclusion du contrat pour exercer leur droit de rétractation.

10. Droit d'accès au fichier et données personnelles

Les données personnelles qui sont communiquées sont destinées au traitement de la demande. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, relative à l'informatique et aux libertés, tout client ayant acquis la carte étudiante a un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant. L'ensemble des données sera exclusivement réservé à la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin. Aucun tiers n'y aura accès. Ce droit s'exerce par voie postale à l'adresse : Jeune Chambre économique de Menton, Impasse Bellecour, 28 rue Partouneaux, 06500 Menton.

11. Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles seront conservées pendant un an.

12. Résiliation du contrat

La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin se réserve le droit de résilier le contrat, sans délai, et de supprimer l'accès aux bases de données à un Client en cas de non-respect par lui de l'une des clauses des présentes conditions générales, notamment. Dans ce cas, la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin conservera l'intégralité du montant de la carte étudiante par l'étudiant sans que celui-ci puisse prétendre à un quelconque remboursement.

13. Modifications des CGV

Les présentes conditions générales sont consultables en ligne sur le site de la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans autre formalité que la mise en ligne d'une nouvelle version modifiée.

14. Réclamations, renseignements

Toute précision relative à l'application des présentes conditions générales, toute demande d'information ou réclamation sera adressé à la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin dont l'adresse est :

15. Site internet

Sur le site de la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin : <http://www.jce-menton.com/> ; il a été créé une page spécifique relative à la carte étudiante dont l'adresse est : www.jce-menton.com/les-actions/carte-etudiante.

Cette page comprend les coordonnées, la présentation ; des différents partenaires ainsi que les offres, promotions et réductions proposées. En cas de changement de ces offres par le partenaire sans qu'il ait averti la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin, la responsabilité de la cette dernière ne pourra pas être engagée.

Cette page contient également le bulletin à télécharger par l'étudiant pour pouvoir bénéficier de la carte étudiante.

16. Force majeure

La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin ne sera pas responsable en cas de retards ou d'inexécution causés par un événement de force majeure.

17. Responsabilité

La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin décline toute responsabilité concernant les erreurs ou omissions portant sur les informations collectées. La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin décline également toute responsabilité en ce qui concerne les modifications réalisées par les commerçants relatives à leur offre diffusées sur ses sites. La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin n'accepte aucune responsabilité liée à la précision, au contenu. La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin ne serait être tenu pour responsable en cas de problèmes informatiques quels qu'ils soient. La JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin n'est pas responsable du coût téléphonique ou du coût généré par la transmission des données dans le cadre de l'utilisation du site internet par l'étudiant. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le

réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la JCE Menton Roquebrune-Cap-Martin.

18. Entrée en vigueur des CGV

Les présentes CGV s'appliquent dès le début de la vente des cartes étudiantes.

19. Loi applicable

Le présent contrat est soumis à la loi française. S'il y aurait un litige, les tribunaux français sont compétents. Préalablement à toute action en justice, une conciliation devra être mise en œuvre entre les parties.